

## Communiqué

Montréal, 28 février 2011

La « *Montreal Auxiliary Bible Society* », comme elle était connue lors de sa fondation en 1820, s'est jointe à 15 autres « *Auxiliaries* » et Sociétés bibliques au Canada dans le but de créer la « *Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society* » en 1906.

Cette association s'est réalisée à certaines conditions, dont celle qui stipulait que toutes les « *Auxiliaries* » et Sociétés bibliques fondatrices conservaient leur pleine indépendance et pleine autorité sur leurs activités, leur personnel, leurs propriétés et leurs finances à l'intérieur de leurs frontières respectives. Depuis 1906, la Société biblique à Montréal s'est toujours comportée en conformité avec ces conditions.

Cependant, dû à des décisions prises par le Bureau des Gouverneurs de la Société Biblique Canadienne sise à Toronto (SBCT) qui changèrent les conditions originales d'association et la nature de la relation entre les partenaires, nous avons convenu ensemble qu'il nous fallait définir une nouvelle relation entre les deux Sociétés qui permettrait à l'œuvre biblique de s'épanouir tout en respectant l'autonomie et le statut légal distinct de la Société biblique établie à Montréal en 1820.

Le mercredi 10 février 2010, le Conseil d'administration de la Société Biblique Canadienne de la Région de Montréal (dorénavant connue sous Société Biblique canadienne de Montréal, CBSM) a considéré les 3 options proposées par le Bureau des Gouverneurs de la SBCT et en est venu à la conclusion, à la lumière des définitions offertes par le Task Force du Bureau des Gouverneurs, qu'une seule des options permettait à Montréal de maintenir son statut légal distinct et son autonomie.

**RÉSOLUTION :** *Il est résolu que le Conseil d'administration rejette les deux premières options (membre complet sans les conditions originales d'association et membre associé soumis à la nouvelle constitution et règlements internes) et accepte la troisième option, «entité indépendante», telle que présentée par le Bureau des Gouverneurs, avec l'encouragement de coopération et de collaboration.* **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Cette décision fut entérinée par les membres de la SBCM lors de l'Assemblée annuelle tenue le 19 juin, 2010.

La Société biblique canadienne sise à Toronto s'engageait par écrit, dès le 3 mars 2010, à respecter le choix de la SBCM, à reconnaître la légitimité de la SBCM comme Société biblique au Canada et à ne pas s'opposer d'aucune façon à ce que la SBCM soit reconnue par l'Alliance biblique universelle.

La SBCT s'engageait également à poursuivre son appui aux activités de distribution biblique de la SBCM et espérait collaborer dans des projets communs.

Durant cette année, la SBCM a établie une maison de distribution appelée *Distribution Maison de la Bible Canada* (DMB Canada) qui offre aux libraires les publications francophones de Bibli'O, un partenariat éditorial de quelques sociétés bibliques francophones. Également, durant cette année, la SBCM a entrepris de redéfinir sa structure administrative et ses opérations. À ce sujet, une importante annonce se fera en mars 2011.

Pour nous de la Société biblique canadienne de Montréal, c'est un retour aux sources. Nous sommes enthousiasmés par l'appui qui nous a été témoigné par nos donateurs, collaborateurs et partenaires. Ensemble nous pouvons continuer de distribuer la Bible et de promouvoir son usage comme outil essentiel dans la recherche d'une expérience authentique avec Dieu.